

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION TOURISME

DU 19 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix neuf juin, à 20 heures 30, les membres de la commission tourisme de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE, Président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les vice-présidents :

Mme CHAPEAU Marie-Thérèse, M. SOURNAC Christian, M. CABRIT Eric

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : M. PRADAYROL Maurice, M. POLICET Stéphane

Commune de Balaguier d'Olt :

Commune de La Capelle-Balaguier : M. VIVEN Pierre, Mme AFRICAIN Nadine

Commune de Foissac : Mme CAZES Virginie

Commune de Montsalès : Mme PETIT Véronique, M. MARTY Benoît

Commune de Naussac : M. POUZOULET-LIGUE Didier, M. ANDRIEU Philippe

Commune d'Ols et Rinhodes : M. SAINT-AFFRE Christian, Mme PAYROT Isabelle

Commune de Saint-Igest : Mme DUBOIS Aurélie

Commune de Saint-Rémy :

Commune de Sainte-Croix : M. JEGOT Bernard, Mme RICARD Marie-José

Commune de Salles-Courbatiers :

Commune de Saujac : Mme BRIANE Régine

Commune de Villeneuve : M. CHAZAL Jean-Claude, Mme CAYLA Stéphanie

Etaient Excusées : Commune de Balaguier (M. BOUSQUET Erik), Commune d'Ols et Rinhodes (Mme CANTALOUBE Françoise), Commune de Salles Courbatiers (Mme CHABBERT Monique, Mme ODIN Julie)

1. OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIF

La convention d'objectif a été signée lors du précédent mandat. Elle lie la structure porteuse à l'office de tourisme.

Il est repris les principaux objectifs de la convention qui sont :

- Accueil, information, promotion touristique locale
- Coordination des acteurs touristiques locaux.
- Élaboration et mise en œuvre de la politique du tourisme et des programmes de développement touristique.
- Exploitation d'installation touristique et de loisirs.
- Accompagnement sur l'ensemble du territoire dans la communication des manifestations et activités.

L'office de tourisme est une structure associative avec un bureau composé de 5 administrateurs élus de la communauté de communes et 7 administrateurs (personnes privées). Il emploie un salarié en contrat aidé de 26h par semaine et un emploi saisonnier pour l'été. L'office de tourisme de Villeneuve est classé 1^{ère} catégorie.

Sur la commune de Saujac, il est demandé de promouvoir le site du saut de la mounine. Le problème qui se pose est que le terrain est privé. Il est aussi demandé de changer le panneau d'information de ce site car il est abimé (vitre cassé, panneau tagué). La demande sera signalée au conseil général, propriétaire du panneau.

2. CAMPING

Lorsque la communauté de communes a repris le camping, il avait été mis en gérance pour les premières années. Mais cette dernière n'a pas donné satisfaction car le gérant ne s'est pas investi comme il faut. Il y a eu donc changement de gérant qui n'a pas non plus donné satisfaction suite à d'autres difficultés rencontrées.

Depuis 2 ans, le camping a été repris par la communauté de communes en gestion directe. Il ne s'agit certainement pas de la meilleure formule. En effet, le camping est petit et ne permet pas d'avoir du personnel en permanence.

La saison dernière, les deux mobil homes ont été très peu loués. Pour 2014, les prix ont été baissés mais il y a toujours des difficultés pour les louer cet été. Concernant le fonctionnement, pour la saison 2014, il a été embauché un saisonnier qui était l'ancien gestionnaire du camping de Bannac.

M. PRADAYROL fait remarquer que les réservations se font au dernier moment.

Le camping n'est pas ouvert toute l'année. Sur 2013, il y a eu 320 nuitées. Concernant les recettes, de 2009 à 2012, elles correspondent au reversement du gérant (15 % de la recette). Pour 2013, il s'agit de la totalité de la recette.

En 2012 et 2013, il y a eu beaucoup de travaux. La vidange de la fosse coûte environ 2 500 € par an ce qui représente un coût de fonctionnement important.

Il serait nécessaire de trouver une solution pour que les sanitaires du camping ne se déversent pas dans la fosse étanche des camping-cars.

3. PISCINE

La piscine date de plus de 40 ans. Il est présenté le bilan de la saison 2013 qui a été plutôt satisfaisante en nombre d'entrées.

Il est fait remarquer qu'il serait opportun de rafraîchir le panneau situé sur le portail. De plus, le site doit être promu par l'office de tourisme.

Pour cette saison, le maître-nageur sera M. Raphaël ROUX, il aura aussi un remplaçant pour son jour de repos. De plus, il est autorisé à donner des cours de natation. Pour le bon fonctionnement de la piscine, il y aura aussi 4 caissiers (2 au mois de juillet, 2 au mois d'août).

4. PARC PREHISTORIQUE

Le fonctionnement a toujours été difficile depuis sa création. Sa place a été difficile à trouver. L'idée de départ était de créer un complément à la grotte. Plusieurs formules ont été essayées : gestion indépendante vis-à-vis de la grotte, gestion totale par la grotte et gestion commune.

En 2013, il avait été décidé de réduire le personnel. Pour 2014, il n'y aura plus du tout de personnel. Le parc a bien fonctionné avec des emplois aidés, sans eux, le coût devient trop élevé.

Les reconstitutions des maisons avaient été faites avec des matériaux légers. Il y a eu beaucoup de dégradations suite à la météo et il est nécessaire de réaliser quelques travaux de rénovation notamment sur les toits en chaume. Le problème est que les reconstitutions n'intéressent plus les touristes.

Il a été décidé de ne pas fermer le parc cette année mais il y a un problème au niveau sécurité concernant les reconstitutions. Suite à la visite du CDT il a été décidé de laisser voir les reconstitutions sans y passer à côté en réalisant un circuit de promenade.

Concernant les animaux visibles, il y aura cette année 2 aurochs, 3 biches et 3 moutons. Le soin de ces animaux est fait par un groupement d'employeur de Foissac.

Le musée avait été jusqu'en 2012 géré dans la partie Parc. En 2013, il a été fermé et pour 2014, il est loué à la société des grottes pour un montant annuel de 5 000 €.

Le long de la RD 922, le conseil général avait fait placer des panneaux publicitaires axés majoritairement sur le parc. Il faudra voir ce qu'il faut faire si le parc n'existe plus.

Concernant les entrées du parc, elles étaient payantes et représentaient environ 1 € l'entrée (somme reversée par la société de la grotte, il y avait un billet unique).

En 2013, le parc avait été loué à l'association Préhistosite pour l'organisation des repas préhistoriques les mercredis soirs. Pour la saison 2014, les repas ne se feront probablement pas.

5. QUESTIONS DIVERSES

* Projet séjour-randonnée : Ce projet créé par la communauté de communes ne fonctionne pas. C'est l'office de tourisme de Villefranche de Rouergue qui le commercialise pour des raisons légales. Il est dommage qu'il n'y ait pas plus d'utilisateur (1 seul groupe) d'autant que les prestations sont de qualités et que de très nombreux bénévoles s'étaient largement investie dans ce projet.

Fin de la réunion : 23h15

Le Président,
M. Pouzoulet-Ligue

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VILLENUEVOIS
DIÈGE ET LOT

